

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE VARAVILLE

### RÉVISION DU

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Varaville se tiendra du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 en  
Mairie de Varaville (siège de l'enquête publique)  
2, avenue du Grand Hôtel  
14 390 VARAVILLE

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention de la commissaire-enquêtrice.

La commune de Varaville est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. THIBOUT Patrick, maire.

Le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale sur laquelle la mission régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis, joint au dossier d'enquête publique et consultable sur le site internet suivant :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/normandie-r23.html>

Mme Marie Sophie, professeure des écoles à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par la décision n°E23000020 / 14 en date du 28 mars 2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Pendant la durée de l'enquête publique, un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4618>

Les contributions pourront également être transmises à l'adresse mail suivante :

[enquete-publique-4618@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4618@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4618>

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier, en mairie de Varaville, horaires habituels d'ouverture, soit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h, et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice.

**La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :**

- **Le mardi 2 mai 2023 de 9 h à 11 h au Hôme (mairie)**
- **Le mercredi 17 mai 2023 de 14 h à 16 h au Hôme (mairie)**
- **Le vendredi 26 mai 2023 de 15 h à 17 h au bourg (ancienne mairie)**
- **Le vendredi 2 juin 2023 de 9 h 30 à 11 h 30 au Hôme (mairie)**

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et de la commissaire-enquêtrice, le PLU sera éventuellement ajusté puis approuvé par le Conseil municipal de Varaville.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice durant un an, en mairie de Varaville ainsi qu'à la Préfecture du Calvados aux horaires habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune :

[www.varaville.fr](http://www.varaville.fr)